ADRESSE

DU CLUB

DES AMIS DE LA CONSTITUTION

DE NIMES,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 4 Mai 1790.

MESSIEURS,

Le Club des Amis de la Constitution, composé de quatre cents Citoyens actifs, chez qui la diversité des opinions religieuses se confond dans le plus pur patriotisme, a eu l'honneur de vous présenter, le 27 Avril dernier, une Adresse sur le Réglement du Conseil-général de la Commune, pour la Légion Nimoise. Nous en attendons l'effet avec une inquiète impatience.

Les évènemens n'ont que trop justifié nos craintes. Notre ville est depuis deux jours dans un soulèvement général. Déja le sang coule, et les bons Citoyens sont à la merci des complots des malveillans. Nous allons vous faire l'exposé simple et vrai de tout ce qui s'est passé depuis le 17 Avril jusqu'à ce jour.

La majorité de MM. les Officiers de la Légion, ne reconnoissant pas la légalité du Réglement municipal, s'y soumit cependant provisoirement et sans protestation, ainsi que le porte le Mémoire qu'elle vous a adressé.

Cet acte de prudence sembloit devoir maintenir la paix dans la Milice bourgeoise, et parmi les Habitans. Vaine espérance! Depuis la publication de ce Réglement, la division n'a cessé de s'accroître de Légionnaire à Légionnaire, & de Citoyen à Citoyen.

Les cris indécens contre la Nation, que nous vous avons dénoncés, furent le signal d'une entreprise condamnable de la part de quelques Légionnaires. Dès le lendemain ils substituèrent à la cocarde nationale la cocarde blanche, et interprétant criminellement, par leurs discours, cette marque d'un ralliement particulier, ils cherchoient à mettre en opposition, dans l'esprit du peuple, l'Assemblée Nationale et le Roi. Notre Municipalité, témoin, comme nous, de cet acte séditieux, et ne pouvant en ignorer tout le danger, au lieu d'arrêter le mal dans sa source, s'est occupée d'une Délibération qu'elle a portée, le 22 du mois d'Avril, relative à une feuille imprimée à Paris. Nous avons l'honneur de vous l'envoyer, MESSIEURS, et vous y verrez qu'affectant de ne pas croire des faits publi-

quement connus ici, elle les désavoue, pour n'être pas obligée de sévir contr'eux.

Etonné de cette conduite, le Club des Amis de la Constitution se hâta de lui présenter la pétition ci-jointe.

Nous y mettions sous ses yeux combien il étoit insuffisant de former des vœux pour la paix, et déplacé de fixer son attention sur un écrit fait au loin, tandis que, dans nos propres foyers, des libelles de toute espèce, une feuille infâme, sous le titre d'*Avis important à l'Armée Françoise*, des qualifications dangereuses, signal d'une division certaine, troubloient la tranquillité publique; et si nous nous contentâmes d'y indiquer la diversité des cocardes, ce fut par ménagement pour des Magistrats que nous voulions rappeler à un devoir instant et essentiel, sans en trop marquer l'intention, et en effet leur vigilance auroit dû sans doute prévenir un désordre que leur autorité seule pouvoit alors empêcher de devenir funeste.

Cependant, depuis le 17 Avril au 3 Mai, dans l'espace de six jours, aucun acte du Corps Municipal n'a répondu à la demande de ces Citoyens.

Pendant une inaction aussi condamnable, les cocardes blanches se sont multipliées. Enfin, Dimanche 2, dès le matin, quelques Légionnaires, conduits par leurs Capitaines, et portant cette nouvelle cocarde, allèrent aux Casernes demander au régiment de Guyenne des tambours et des baudriers, pour une promenade en campagne.

Le Sergent à qui ils s'adreſſèrent leur obſerva qu'il ne pouvoit pas les reconnoître comme Gardes Nationales, puiſqu'ils portoient une marque qui n'étoit pas celle de la Nation. C'eſt celle du Roi, répondirent-ils... Le Roi, répliqua le Bas-Officier, porte, et ordonne à tous les Militaires de son Royaume de porter la Cocarde aux trois couleurs : vous n'êtes donc pas de la Légion Nimoiſe ? Retirez-vous.

Dans le même moment, ſe paſſoit chez le Maire une ſcène encore plus ſcandaleuſe. La veille, deux Compagnies, où les gens ſéduits et égarés ſont en grand nombre, avoient élevé un Mai devant ſa porte, et le Maire les avoit raſſemblés chez lui, à déjeûner, le Dimanche.

Quelques-uns arrivent en cocardes blanches, et le ſentiment de la reconnoiſſance l'emportant ſur celui de son devoir, il ſouffrit que ce ſigne anti-patriotique fût gardé ſous ſes yeux, en ſe contentant de le déſapprouver vaguement. Les cocardes reſtèrent, elles reparurent à la promenade du Cours, rendez-vous de tout le peuple dans cette ſaiſon.

Un Soldat de Guyenne rencontre un de ceux qui la portoient, l'invite à la quitter ; il insiſte: Non; je suis Ariſtocrate, lui répondit-on. A ces mots, le Soldat indigné arrache la cocarde, et la foule aux pieds.

Des Légionnaires du quartier de la Bourgade ſe raſſemblent, le Soldat appelle ſes camarades à ſon ſecours; le combat s'engage, les ſabres ſont levés, les pierres volent : on voit des Soldats de la même Légion se

battre les uns contre les autres ; l'alarme se répand dans la ville. On court en hâte avertir le Corps Municipal ; il étoit à ſigner la Délibération ſur les cocardes blanches, et une proclamation prochaine pour les interdire fut annoncée. Cependant il ſe rend ſur les lieux, et, témoin de ce triſte ſpectacle, il a peine à ſéparer les combattans et à diſſiper cette multitude acharnée.

La nuit étoit ſurvenue, il falloit veiller à la ſûreté des Citoyens ; les ordres furent donnés, les patrouilles doublées ; mais au milieu de ces ſoins relatifs au bon ordre & à la paix, on vit avec ſurpriſe que la compagnie n°. 31, la même dont le capitaine & quelques légionnaires étoient allés le matin aux caſernes avec des cocardes blanches, & l'une de celles qui avoit planté le mai, fut choiſie par le Maire pour aider à la garde de la nuit, quoique ce ne fût pas ſon tour de ſervice ; il y eut même ſur les dix heures du ſoir une trentaine d'hommes à cocardes blanches qui vinrent narguer & inſulter les ſentinelles à la porte de la maiſon commune: celle du Maire eſt gardée en ce moment jour & nuit par ces compagnies malveillantes ; ce ſont ſes ſuppôts ordinaires : ſes domeſtiques mêmes ſe mêlent avec eux : on en a vu pourſuivre avec des pierres les braves ſoldats du régiment de Guyenne ; il ſemble autoriſer leurs démarches les plus dangereuſes. La nuit, des hommes en grand nombre, éclairés par des torches, ſans chef, ſans ordre, ſe permettent de courir les rues, armés de piques, de bâtons, de fuſils, de ſabres, de haches, & préſentent plutôt l'aſpect d'une bande de brigands, que d'une troupe de ſoldats citoyens. Voici le troiſième jour que cet affreux déſordre dure, & la pro-

clamation, ſi long-temps méditée, n'a été affichée que ce matin 4 Mai, quoique datée du 29 Avril; les troupes n'ont point été requiſes, leur ſervice même a été refuſé par le Maire, & la Loi Martiale n'a point été publiée. Cependant, il a vu autour de lui immoler des Citoyens, tirer des coups de fuſil; deux ſoldats du régiment de Guyenne ont été bleſſés, l'un d'eux a le bras fracaſſé : conſignés dans leurs caſernes par la prudence de M. de Bonnes-Leſdiguieres leur chef, auſſi digne citoyen, que reſpectable militaire, ils ne peuvent plus contenir leur indignation; leur patriotiſme fait le déſeſpoir & la rage de nos fanatiques Ariſtocrates qui voudroient préſenter comme un crime, l'intimité qui règne entre ces braves Soldats & nos bons Citoyens. Ce n'eſt qu'à la ſollicitation inſtante du chef du régiment de Guyenne, que la Loi Martiale vient enfin d'être publiée.

La compagnie de dragons volontaires, offrant leurs ſervices aux officiers municipaux, & leur demandant un point de ralliement aux caſernes qu'ils ne pourroient trouver dans nos rues étroites, M. le Maire a répondu : *Point de voiſinage avec le régiment de Guyenne; Ce ſont de braves gens dont le voiſinage ne ſauroit être à craindre*, réplique le Dragon... *Il ne faut rien avoir à faire avec eux*, ce fut le dernier mot du Maire.

Il ne paroît pas douteux que le Dimanche 2 Mai fût le jour fixé à l'avance pour cauſer un grand déſordre dans la Ville; le bruit en couroit ſourdement; on ſe le diſoit à l'oreille, & chacun attendant de moment en moment l'ordonnance demandée à la Municipalité, craignoit d'exciter

par une démarche nouvelle le trouble qu'il desiroit de voir prévenir. Le but des mal-intentionnés n'est pas moins évident que leurs moyens odieux. La Ville est en proie aux efforts de deux Aristocraties, religieuse & politique, hautement déclarées par les uns, & bassement dissimulées par les autres; la délibération prise aux pénitens en est une preuve. Quelques prêtres, très-dignes de seconder le vœu des malveillans, abusant de la crédulité aveugle de cette classe aussi respectable par ses travaux, que dangereuse par son ignorance, ne croient pas acheter trop cher la conservation de leurs biens, par des meurtres et des ravages.

Vous seuls, MESSIEURS, pouvez en arrêter le cours, & ramener l'ordre dans notre Patrie; il tient essentiellement à l'exercice du pouvoir municipal, dans le moment même; il tient au séjour du régiment de Guyenne qu'à force de manœuvres et d'impostures, on voudroit éloigner de nous. Nous avons l'honneur de vous envoyer la proclamation du Corps Municipal, datée du 29 Avril, & publiée le 4 Mai. Vous y verrez, dans la réunion de plusieurs objets étrangers, le peu d'importance qu'il attache à ceux qui font le malheur de notre ville.

Nous ne ferons qu'une observation sur tous ces faits; c'est qu'ils se sont passés à la veille de nos Assemblées primaires des Corps administratifs & des Départemens.

Signé VIGIER SARRASIN, *Président*, & plus de deux cents signatures.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 31.

594

[illegible]

la proclamation de [illegible]

plusieurs objets [illegible]

[illegible]

[illegible] NATIONALE [illegible]